



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/2025
DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. ROBIN CHYTIL

GESTION ET COMPTES 2024

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le préavis municipal relatif aux comptes et à la gestion de l'année 2024.

Ce préavis se base sur les documents suivants :

- Le rapport détaillé de la Fiduciaire FIBEXA
- Les comptes de l'exercice 2024
- Le rapport de la Municipalité sur l'exercice 2024
- Présentation Powerpoint sur les résultats 2024 établi par la Bourse

La situation financière de Begnins est restée bonne en 2024, avec un excédent de revenus de CHF 1'546'333. Les revenus de fonctionnement ont été supérieurs au budget grâce à des recettes fiscales plus élevées et des corrections sur la facturation des taxes. Les impôts sur le revenu et la fortune ont augmenté, tandis que les impôts conjoncturels ont diminué.

Les charges étaient alignées sur le budget et n'ont que peu augmenté par rapport à 2023.

Des amortissements supplémentaires ont été effectués pour respecter les durées imposées et diminuer les fonds de réserve en vue du passage au nouveau plan comptable MCH2.

Les investissements nets s'élèvent à KCHF 7'076, principalement pour la construction du collège. La marge d'autofinancement de KCHF 1'632 ne couvre que partiellement ces investissements, nécessitant le recours à l'emprunt.

L'exercice 2024 clôt sur un excellent résultat, permettant de limiter au maximum le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissements. Le détail de l'analyse des résultats financiers est inclus dans le rapport de gestion 2024 de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

- Vu le préavis municipal N°05/2025 relatif à la gestion et aux comptes 2024,
- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Ouï les conclusions du rapport de dite Commission,

Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal N°05/2025 relatif à la gestion et aux comptes 2024,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'au Boursier communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal de Begnins.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique
Anne Stiefel



La Secrétaire
Nathalie Angéloz